



La Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » (66) recrute :

Un Technicien de Rivière

Contexte :

Le Contrat de rivière du Sègre a été signé en janvier 2008 et sera mis en œuvre jusqu'à la fin 2012. Il s'agit d'un Contrat de rivière transfrontalier porté par la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » et dont le périmètre de concertation s'étend en Espagne (périmètre du Consell Comarcal de Cerdanya).

Une des thématiques « Fer de lance » du Contrat de Rivière est la reconquête des milieux, la protection et la valorisation des cours d'eau.

Missions principales

Sous la responsabilité de l'Animatrice du Contrat de rivière, vous serez en charge de :

Mettre en œuvre les opérations liées à la protection et à la valorisation des cours d'eau, sous maîtrise d'ouvrage CDC PC.

- Restauration des ripisylves du bassin (mise en œuvre de la programmation en considérant les conditions particulières au milieu montagnard ; appels d'offres, lancement des travaux, suivis des chantiers...)
- Concrétisation des chantiers d'éradication de plantes envahissantes en partenariat avec le PNR PC

Suivre du milieu et formalisation des indicateurs en vue du bilan final

Mettre à jour du tableau de bord de suivi technique et financier du Contrat de Rivière

Organiser et animer le programme de sensibilisation et de communication à l'environnement.

Appuyer techniquement les porteurs de projets et les partenaires.

Profil :

Niveau Bac +2 en gestion de l'environnement

Expérience dans la conduite de travaux indispensable.

Forte qualités relationnelles

Travail de terrain et de bureau

Sens de l'organisation

Aptitude à animer et conduire des réunions

Disponibilité et écoute

Maîtrise de l'outil informatique

Informations complémentaires :

Employeur : Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne »

Lieu de travail : Mairie de Ur + déplacements à l'échelle de la Cerdagne

Contrat à durée déterminée **jusqu'au 31 décembre 2012 (possibilité de reconduction)**

Recrutement : le plus tôt possible

Date limite de candidature : 01/05/2012

Permis B indispensable

Rémunération statutaire sur la base des technicien territoriaux + régime indemnitaire, à négocier selon expérience

Contact: Marion MARECHAL, Animatrice; cr-segre@pyrenees-cerdagne.com ; 04 68 04 69 25